



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 16 décembre 2010

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. GRANDGUILLAUME et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 9 décembre 2010

Publié le 17 décembre 2010

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 70

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 6

## *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	M. Alain MILLOT	M. Franck MELOTTE
M. Pierre PRIBETICH	M. Benoît BORDAT	M. Louis LAURENT
M. Jean ESMONIN	M. Joël MEKHANTAR	Mme Christine MASSU
M. Gilbert MENUET	M. Christophe BERTHIER	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Colette POPARD	M. Philippe DELVALEE	M. Michel FORQUET
M. Rémi DETANG	Mme Anne DILLENSEGER	M. Claude PICARD
M. Jean-Patrick MASSON	M. Georges MAGLICA	M. Gaston FOUCHERES
M. José ALMEIDA	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	Mme Claude DARCIAUX
M. Jean-François DODET	Mme Elisabeth BIOT	M. Nicolas BOURNY
M. François DESEILLE	Mlle Christine MARTIN	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Patrick CHAPUIS	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Gilles MATHEY
M. Michel JULIEN	M. Alain MARCHAND	M. Jean-Claude GIRARD
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Mohammed IZIMER	Mme Françoise EHRE
M. Gérard DUPIRE	Mme Hélène ROY	M. Patrick BAUDEMONT
Mme Catherine HERVIEU	Mme Myriam BERNARD	Mme Geneviève BILLAUT
M. François-André ALLAERT	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Murat BAYAM
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Michel BACHELARD
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Rémi DELATTE
M. Yves BERTELOOT	M. Jean-Yves PIAN	M. Philippe BELLEVILLE
M. Patrick MOREAU	Mlle Stéphanie MODDE	M. Norbert CHEVIGNY
M. Dominique GRIMPRET	M. Philippe CARBONNEL	M. Gilles TRAHARD
M. Didier MARTIN	M. Alain LINGER	Mme Noëlle CABBILLARD.

## *Membres absents :*

M. Jean-François GONDELLIER	M. Jean-Paul HESSE pouvoir à M. Murat BAYAM
M. Jean-Pierre SOUMIER	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Lucien BRENOT	Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
M. Michel ROTGER	Mme Nelly METGE pouvoir à M. Gérard DUPIRE
M. Pierre PETITJEAN	M. Roland PONSAA pouvoir à M. Jean ESMONIN
M. Philippe GUYARD	M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Christine MASSU.

---

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES****Actualisation des autorisations de programme**

Par délibération en date du 22 décembre 2005, la Communauté de l'agglomération dijonnaise a décidé de gérer certains crédits d'investissement en autorisations de programme et crédits de paiement, conformément aux articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code général des collectivités territoriales.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées de manière pluri-annuelle pour le financement de projets déterminés.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Les autorisations de programme sont votées par l'assemblée délibérante. Elles sont valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation, et peuvent être révisées (modification du montant, de la répartition des crédits de paiement prévisionnels, de l'affectation des crédits).

Au vu des crédits prévus dans le cadre du Budget Primitif 2011, il est proposé de procéder à l'actualisation des autorisations de programme et des crédits correspondants :

**♦ Création d'un pôle d'art contemporain**

- **Montant initial de l'autorisation de programme** : 757 500 euros

- **Financement prévisionnel** : s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget général de la Communauté ( autofinancement et emprunt).

En application de la délibération du Conseil de Communauté en date du 7 octobre 2010, par laquelle il a été décidé d'attribuer une subvention d'équipement complémentaire de 130 000 € à l'association « Le Coin du Miroir » pour l'achèvement du Pôle d'art contemporain, il est proposé :

de réviser le montant de l'autorisation de programme, qui serait porté à 887 500 € ;

de réviser les crédits de paiement, qui s'élèveraient à 65 000 € sur l'exercice 2010 et 65 000 € sur l'exercice 2011, selon le tableau joint en annexe à la présente délibération.

**♦ Participation au financement de la LINO**

- **Montant de l'autorisation de programme** : 36 900 000 euros

- **Financement prévisionnel** : s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget général de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Au vu de l'échéancier révisé des crédits de paiement établi par la DREAL, il est proposé de réviser les crédits de paiement ultérieurs conformément à cette prévision, selon le tableau joint en annexe à la présente délibération.

Le montant de l'autorisation de programme reste inchangé.

**♦ Convention ANRU**

- **Montant de l'autorisation de programme** : 14 200 000 euros
- **Financement prévisionnel** : s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget général de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Il est proposé de réviser les crédits de paiement sur la période 2010-2014 selon le tableau joint en annexe à la présente délibération, le montant de l'autorisation de programme restant inchangé.

**◆ Participation au financement des déficits d'opération pour la création de logements à loyer modéré – programmations antérieures à 2009**

- **Montant initial de l'autorisation de programme** : 6 932 665 €
- **Financement prévisionnel** : s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget général de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Il est proposé :

- de réviser à la baisse le montant de l'autorisation de programme, qui serait porté à 6 874 074 € ;
- de réviser les crédits de paiement sur la période 2010-2013, en concordance avec le calendrier prévisionnel établi en lien avec les bailleurs destinataires des fonds, et selon le tableau joint en annexe à la présente délibération.

**◆ Participation au financement des déficits d'opération pour la création de logements à loyer modéré – programmation 2009**

- **Montant initial de l'autorisation de programme** : 6 011 664 €
- **Financement prévisionnel** : s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget général de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Il est proposé :

- de réviser à la hausse le montant de l'autorisation de programme, qui serait porté à 6 407 575 € ;
- de réviser les crédits de paiement sur la période 2010-2013, en concordance avec le calendrier prévisionnel établi en lien avec les bailleurs destinataires des fonds, et selon le tableau joint en annexe à la présente délibération.

**◆ Participation au financement des déficits d'opération d'habitat à loyer modéré – programmation 2010 :**

- **Montant de l'autorisation de programme** : 7 000 000 €
- **Financement prévisionnel** : s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget général de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Il est proposé :

- de réviser à la baisse le montant de l'autorisation de programme, qui serait porté à 6 819 329 € ;
- de réviser les crédits de paiement sur la période 2010-2013, en concordance avec le calendrier prévisionnel établi en lien avec les bailleurs destinataires des fonds, et selon le tableau joint en

annexe à la présente délibération.

**♦ Participation au financement des déficits d'opération d'habitat à loyer modéré – programmation 2011 :**

- **Montant de l'autorisation de programme : 7 000 00 €**

- **Financement prévisionnel :** s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget général de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Il est proposé :

-d'ouvrir une autorisation de programme et de prévoir les crédits de paiements, en concordance avec le calendrier prévisionnel établi en lien avec les bailleurs destinataires des fonds, et selon le tableau joint en annexe à la présente délibération.

**Réalisation de 2 lignes de tramway :**

- **Montant de l'autorisation de programme 2010 – 2014 : 381 250 000 € HT  
et 451 113 000 € TTC**

Il est proposé :

- de réviser les crédits de paiement prévisionnels sur la période 2011-2014 selon le tableau joint en annexe à la présente délibération, le montant de l'autorisation de programme restant inchangé.

**LE CONSEIL,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE :**

- **d'approuver** la révision et l'affectation des autorisations de programme présentées ci-dessus, selon le tableau joint en annexe à la présente délibération.

**Autorisations de programme**  
Répartition et affectation des crédits de paiement annuels prévisionnels

**Pôle d'art contemporain**

	Autorisation de programme	Paiements effectués à fin 2009	Crédits de paiement (CP)				
			2010	2011	2012	2013	2014
Montants	887 500 €	757 500 €	65 000 €	65 000 €			
Affectation	Chapitre 204						

**LINO**

	Autorisation de Programme (AP)	Paiements effectués à fin 2009	Crédits de paiements (CP)				
			2010	2011	2012	2013	2014
Montants	36 900 000 €	9 063 565 €	1 400 000 €	4 921 813 €	10 257 000 €	10 257 435 €	1 000 187 €
Affectation	Chapitre 204						

**Convention ANRU**

	Autorisation de programme	Paiements effectués à fin 2009	Crédits de paiement (CP)				
			2010	2011	2012	2013	2014
Montants	14 200 000 €	2 995 913 €	1 700 000 €	3 104 000 €	3 100 087 €	1 500 000 €	1 800 000 €
Affectation	Chapitre 204						

**Autorisations de programme**  
Répartition et affectation des crédits de paiement annuels prévisionnels

**OPLS antérieures à 2009**

	Autorisation de programme	Paiements effectués à fin 2009	Crédits de paiements (CP)				
			2010	2011	2012	2013	2014
Montants	6 864 074 €	2 833 261 €	2 676 919 €	1 155 013 €	162 866 €	36 015 €	
Affectation	Chapitre 204						

**OPLS 2009**

	Autorisation de programme	Paiements effectués à fin 2009	Crédits de paiement (CP)				
			2010	2011	2012	2013	2014
Montants	6 407 575 €	932 074 €	2 007 987 €	2 426 388 €	1 041 126 €		
Affectation	Chapitre 204						

**OPLS 2010**

	Autorisation de programme	Paiements effectués à fin 2009	Crédits de paiements (CP)				
			2010	2011	2012	2013	2014
Montants	6 819 329 €	- €	194 000 €	2 152 976 €	3 692 700 €	779 653 €	
Affectation	Chapitre 204						

**OPLS 2011**

	Autorisation de programme	Crédits de paiement	Crédits de paiements (CP)				
			2012	2013	2012	2013	2014
Montants	7 000 000 €	2 217 800 €	2 859 300 €	1 922 900 €			
Affectation	Chapitre 204						

**Autorisations de programme**  
Répartition et affectation des crédits de paiement annuels prévisionnels

<b>Tramway</b>		<b>Paiements effectués à fin 2009</b>	<b>Crédits de paiements</b>				
<b>Autorisation de programme</b>	<b>2010</b>		<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	
En € HT	<b>381 250 000 €</b>		79 871 405 €	134 285 033 €	145 172 903 €	21 680 392 €	240 267 €
En € TTC	<b>451 113 000 €</b>		89 803 000 €	159 801 300 €	175 286 792 €	25 934 549 €	287 359 €
Affectation	<b>Chapitres 20-21-23</b>						